

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: J2033554 du: 31/05/18

ETS GARDIN S. A.

25 ROUTE DE VERDUN - TERVILLE

BP 30202

**57104 THIONVILLE CEDEX** 

**FRANCE** 

Acheteur: M. BETTI / M. BOLZINGER

herve.betti@ggba.fr

Affaire n°: K016298 Commande WEB: Commande: JM0030336 Payeur: C00014

Compte client: C00014 Référence :

Référence		Désignation	Qté	Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	Code TVA
ACI.VOSB3S	VESTIAIRE ATEI	TELIER INDUS. SALISS. H.1800XL. 1200XP. 500 MM SANS		332.00	3 320.00 €	C220
ECO20	ECO-PARTICIPA	CO-PARTICIPATION			13.41 €	C220
ACI.PA	PRIX ACTION JU	CTION JUSQU'AU 30/03/2018 ET FRAIS DE PORT OFFERTS			0.00 €	C220
ACI.B4	SERRURE AVEC	SERRURE AVEC MORAILLON PORTE-CADENAS			0.00 €	C220
	STRUCTURE COULEUR GRISE, PORTES COULEUR BLEU					
ACI.BDM175	BANC POUR VESTIAIRE H.465 X 380 MM - LONGUEUR 1 750 MM			160.00	480.00 €	C220
ECO20	ECO-PARTICIPA	TION	1.00	3.57	3.57 €	C220
CONDITIONS	E REGLEMENT :					
03_LCR	E REGLEWIENT .	Base HT € Code Taux Montant TVA €	TOTAL HT €		3 816.98 €	
Le	30/06/18	3 816.98 € C220 20% 763.40 €	TOTAL TVA €		763.40 €	
	4 580.38 €	TVA ACCULTIFE OUR LEG REDITO	TOTAL TTC € Acompte		<b>4 580.38 €</b> 0.00 €	
IVIOTILATIL	4 300.30 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS  Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement RESTE A PAYER € en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce			4 580.38 €	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1